



الإتحادية الجزائرية لكرة الطاولة
Fédération Algérienne de Tennis de Table



Agrément n° 067/77 du 15.01.1977

Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim, Alger
Tel/Fax +213 23 25 82 52 - E-mail : algeria.fatt@gmail.com

**PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU BUREAU FEDERAL
N°03**

10 OCTOBRE 2020

AU COMPLEXE SPORTIF SVÉLTESSE DE CHERAGA

En l'an Deux mille vingt, le Samedi 10, du mois d'Octobre à 10h15, s'est tenue au complexe Sveltess de Chéraga, Alger, la réunion du Bureau Exécutif de la Fédération Algérienne de Tennis de Table n°03 en deuxième convocation, sous la présidence de Monsieur DERKAOUI Chérif, qui souhaita la bienvenue à l'ensemble des membres présents, puis présenta l'ordre du jour.

Etaient Présents :

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| • Mr DERKAOUI Chérif | Président |
| • Mr OUADAH Abdelhamid | 1 ^{er} Vice –Président |
| • Mr SMAILI Hocine | 2 ^{ème} Vice –Président |
| • Mme SADI Fella | Membre |
| • Mr AILEM Toufik | Membre |
| • Mr AIT ISSAD Abderrezak | Membre |
| • Mr BETTINE Senouci | Membre |
| • Mr AKEB Salim | Membre |
| • Mr LEMGHERBI Abdelatif | Trésorier |
| • Mr BELLAHCENE Mustapha | D.T.N. |
| • Mr MESSAOUDI Abdenacer | Secrétaire Général |

Etait absent excusé :

- | | |
|--------------------|--------|
| • Mr CHAFI Mohamed | Membre |
|--------------------|--------|

ORDRE DU JOUR :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Courrier arrivée et départ
- 3- Situation par rapport au COVID 19 et activités
- 4- Divers

Avant la poursuite des travaux, le Président a tenu à exprimer la douleur ressentie par la famille pongiste et à présenter les condoléances les plus sincères du bureau fédéral à l'occasion du récent décès des deux cadres du tennis de table à savoir :

- Feu Boughembouz Choukri
- Feu Benghida Maamar

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après lecture, l'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

2- Courrier arrivée et départ

2.1 – Courrier arrivée

- Monsieur AILEM Toufik a demandé des explications au sujet du courrier relatif à l'inscription au lycée sportif national de Draria ainsi que le cas du joueur AZZALA Abderrahmane.

Le Président et le Directeur technique national ont expliqué qu'à ce jour, il y'a sept (07) dossiers reçu à la fédération et qu'au vue des circonstances sanitaires, le nombre d'inscrits qui seront retenus risque d'être revu à la baisse.

Concernant le joueur AZZALA Abderrahmane, le DTN a émis le vœu de la voir inscrit au lycée, mais que ce dernier n'a pas transmis de dossier.

- Courrier relatif à la salle fédéral de Fouka.

Le Président, le DTN et le chargé de l'organisation ont régulièrement suivi l'évolution de la situation de la salle qui s'améliore progressivement.

2.2 – Courrier départ :

- Club El Karma : une attestation d'activité a été délivrée à ce club suite à sa demande en complément de son dossier de subvention.

- Mr. OUADAH Abdelhamid et SMAILI Hocine 1^{er} et 2^{ème} Vice-président, ont soulevé le problème du courrier relatif à la convocation de la réunion du bureau fédéral qu'ils n'ont pas reçu ainsi que les documents y afférents.

Le Président leur a répondu que tout a été envoyé par email à temps, et que cela, peut être vérifié.

3- Situation par rapport au COVID 19 et activités :

3.1 – Depuis la suspension des activités sportives décidée par les pouvoirs publics en raison de la situation sanitaire, la Fédération n'a pas complètement chômée puisque le minimum a été maintenu. Voici ci-dessous l'activité inhérente à cette période.

3.2 – Activités du Président :

3.2.1 – A la veille du mois de Ramadhan 2020, Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports a initié des rencontres avec les Présidents des Fédérations Sportives. Celle avec le Président de la FATT a eu lieu le 22 avril 2020 et a durée trois heures. Durant cette séance des informations sur l'activité pongiste ont été

communiquées et cela, pour la période de 2016 à ce jour. Cela a touché principalement sur la préparation des athlètes d'Elites et la préparation des jeunes talents à l'horizon 2024.

3.2.2 – Le Président a aussi assisté à l'**A.G.O** de la F.I.T.T. par vidéoconférence. L'AG a discuté différents points et s'est étalée sur plusieurs séances du : 07 au 28 septembre 2020.

Parmi les points discutés et tranchés par vote fut la désignation du pays organisateur du championnat du monde 2023 qui est revenu à l'Afrique du Sud devant l'Allemagne.

3.2.3 - Un contrat de sponsoring a été signé avec l'entreprise Mobilis le 28 Juillet 2020 pour un montant global de 4 000 000,00 DA dont 30% affecté aux jeunes talents, pour une année renouvelable. Cette opération a concerné plusieurs Fédérations Olympiques.

3.2.4 - Réunion du bureau exécutif de l'Union Arabe de Tennis de Table le 19 septembre 2020 par vidéoconférence dont le Président est membre. Cette réunion a porté sur :

- Organisation des futures compétitions arabes par rapport à la situation sanitaire relative au COVID 19.

- La candidature de l'Afrique du sud à l'organisation du championnat du monde 2023. Cette réunion a été suivie juste après de l'A.G.O. de l'UATT aussi par vidéoconférence le même jour, l'ordre du jour a porté sur les mêmes points.

3.2.5 – Assemblée Générale Elective du Comité Olympique et Sportif Algérien tenue le 12 Septembre 2020. Cette assemblée a été tenue en vue de régulariser la situation du COA pour le reste du mandat olympique.

Quatre candidats ont été enregistrés dont un s'est retiré.

Monsieur HAMMAD Abderrahmane a été élu Président, pour la période restant du mandat.

3.2.6 - Plusieurs visites ont été effectuées à la salle fédérale de Fouka pour suivre l'évolution de la situation de la salle.

3.2.7 - Enfin le Président a demandé au Président de la commission de suivi des ligues et sections d'établir un programme de visites aux structures rencontrant des problèmes surtout suite à la situation sanitaire liée au Covid 19.

3.3 – Activités du DTN :

3.3.1 – Le DTN a assisté à différentes réunions tenues au niveau du MJS avec la direction générale des sports, dont :

- Le 18 juin 2020

* Présentation des plans et programmes de reprise des athlètes d'élite (poste confinement)

* Liste des athlètes susceptible d'être qualifié au J.O.

* Présentation des contraintes liées à la préparation.

- Le 01 octobre 2020

* Programme de préparation budgétisé pour les athlètes concernés par les JO 2021 et les JM 2022.

* Programme des compétitions internationales.

3.3.2 - Le Directeur Technique National fit un compte rendu sur la reprise de la préparation du joueur Larbi BOURIAH, autorisé par le MJS. A cet effet, un contact a été établi avec un préparateur physique et un centre d'entraînement appartenant au club A.C. Boulogne Billancourt Tennis de Table, France. Ce centre est utilisé par beaucoup de joueurs de haut niveau de plusieurs nationalités.

La FATT a établi dans un premier temps, une convention avec ce club pour un montant de 1000 Euros contenant les prestations suivantes : Préparation du au sein du centre d'entraînement durant la période allant de septembre 2020 à Juillet 2021 en vue de sa participation aux jeux olympique de Tokyo.

A la suite du constat de l'existante d'autres prestations fourni par ce même club, la convention a été revue comme suit :

- Préparation Technique de septembre 2020 à Juillet 2021.

- 30 séances de préparation physique.

- 10 séances de préparation mentales.

Le tout a été évalué à un montant de 2650 Euros, soit un montant en dinars d'environ 400 000,00 DA.

Il y'a une possibilité, non encore confirmée d'une prise en charge par le Comité Olympique.

Présentée au bureau fédéral, cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

3.3.3 – La préparation du joueur CHAICHI Abdelbasset devait se faire dans un club français (Hannebont), mais la situation sanitaire n'a pas permis la réalisation de ce projet. La fédération s'est tourné ensuite vers un centre de préparation Allemand, Karlsruhe Institute of Table Tennis, tout en permettant au joueur d'évoluer dans un club du championnat allemand.

Sa prise en charge sera faite par la fédération pour un montant de 4500 Euros, englobant sa préparation dans le centre de septembre 2020 au mois avril 2021.

C'est le même cas pour la joueuse FEREDJ Hiba qui a eu l'accord pour sa prise en charge pendant des stages de préparation périodiques dans le centre de l'A.C. Boulogne Billancourt Tennis de Table, tout en restant pour le reste du temps dans l'académie de Londres.

3.3.4 – Une prise en charge salariale selon le niveau scolaire sera assurée par le MJS pour les athlètes médaillés aux jeux africains à Rabat, Maroc 2019. La liste des joueurs concernés retenu par le MJS est :

- KHEROUF Sami
- BOUDJADJA Mohamed Sofiane
- KESSACI Katia
- LOGHRAIBI Lynda
- FEREDJ Hiba
- NOUARI Widad

3.3.5 – Proposition de clôture de la saison 2019/2020

La principale activité concernée étant le championnat par équipes dont la proposition de le clôturer exceptionnellement avec les résultats acquis durant les tours déjà joués. Cette proposition présentée au Bureau fédéral pour adoption comme suit :

- Le classement enregistré lors de la dernière compétition sera pris en considération.

Messieurs : 1 – A.J.Khroub (Champion d’Algérie 2019/2020)
2 – R.C.Arbaa
3 – C.S.A El Attaf
4 – U.S.Baraki

Dames : 1- A.C.Boudouaou (Champion d’Algérie 2019/2020)
2 – A.S.F.T.T.Arbaa
3 – F.S.R.U.Bouzaréah
4 – N.R.C.L.S.Ouargla

- La descente de la division 1 à la division 2 est suspendue.
- La montée de la D2 vers la D1 est maintenue, ce qui donne pour la saison 2020/2021 les groupes suivants :

D.N.1 messieurs : 10 équipes
D.N.1 dames : 10 équipes
D.N.2 messieurs : 10 équipes
D.N.2 dames : 10 équipes

Le même principe sera appliqué pour les groupes du championnat par équipes des régions.

- Le retour à la norme du huit (08) équipes par groupe du championnat par équipes sera soumis à l’appréciation de l’assemblée générale.
- Les clubs champions seront invités à recevoir leur trophée lors d’une cérémonie qui sera organisée en leur honneur.

- Selon leur classement, les clubs classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} seront qualifiés pour la participation au championnat arabe des clubs prévu à Beyrouth au courant du mois de décembre. Tandis que seul le champion sera concerné par le championnat d'Afrique des clubs.
- Dans le cas ou un club déclare forfait, il sera remplacé par le club suivant au classement sous la condition qu'il remplisse le critère du niveau technique requis pour la représentativité.

La proposition telle que citée précédemment a été adoptée par l'ensemble des membres du bureau fédéral.

3.3.6 – En raison de la suspension des activités, des dossiers de réserves émises par des clubs durant le 2^{ème} tour du championnat par équipes qui s'est tenu les 13 et 14 mars 2020, sont restés en suspens. Le bureau fédéral a décidé de les transmettre à la C.R.Q.D.

Il a été rappelé aussi de la décision prise par le bureau fédéral d'infliger une amende de 5000,00 DA pour les clubs n'ayant pas respecté l'obligation de porter leur nom (club) au dos de leurs tenues pendant les compétitions. Les rapports des juges arbitres ayant signalé ces cas de figure seront transmis pour traitement à la C.R.Q.D.

3.4 – Activités de la DDF

* La direction du développement et de la formation a initié des conférences en ligne organisées durant cette période de confinement dû au COVID 19.

N°	THEMES	DATES	CONFERENCIER	PARTICIPANTS
01	Importance de la préparation physique avant la reprise des entraînements et des compétitions.	18/09/2020	Dr. Abdelaziz Souabi	39
02	Nouvelles lois et réglementations sportives	21/09/2020	Mr Outaidelt Mohamed Chérif	36
03	Explication des nouvelles règles de l'arbitrage	25/09/2020	Mr Atba Benatba Ahmed	21
04	Gestion de la période de transition au niveau des ligues et des clubs	11/10/2020	Mr Outaidelt Mohamed Chérif	28

* D'autre part l'examen d'arbitre international 2020 a été organisé en ligne par la FITT le 24 avril 2020.

- Le nombre de candidats algérien inscrit était de : 18
- Candidats admis au grade international : 01 (Chouichi Asma)

A cette occasion les membres du bureau fédéral présentent leurs félicitations à Melle CHOUICHI Asma, renforçant ainsi le corps arbitral féminin de grade international.

3.5 - Monsieur Lemgherbi Abdellatif a été désigné par le président pour représenter la Fédération à une réunion au MJS le 17 septembre 2020, ayant trait au complexe sportif de Fouka dont notre fédération est bénéficiaire d'une salle.

Les problèmes de l'eau courante et de l'électricité ont été posés et réglés d'une façon provisoire. Les responsables du MJS ont instruit les fédérations à occuper les lieux.

Au sujet de l'agent de salle Monsieur Amine Marzen, le B.F a décidé de sa régularisation sur la base d'une indemnité de 20 000,00 DA par mois pour la période de novembre et décembre 2019, le reste (janvier à juillet 2020 lui sera réglé dès réception de la subvention) . En cas de recrutement cet agent sera prioritaire vu qu'il est résident dans l'environnement immédiat de la salle.

3.6 – Finances

Monsieur Lemgherbi Abdellatif a présenté la situation de la trésorerie de la fédération pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020.

	Solde début	Recettes	Dépenses	Solde fin
Subvention comm Région1 nord africaine 12/2019	1 326 575,43	0,00	1 163 014,48	163 560,95
Subvention compl Aliment Lycée Draria Gest 2020		8 500 000,00		8 500 000,00
Subvention prép JO Tokyo 2020		10 000 000,00	2 791 120,56	7 208 879,44
C / C BADR Sub 2019	355 689,35	12 591 575,33	11 972 089,67	975 175,01
C / C BADR Sub/Dettes au 31/12/2016	1265 050,20	0,00	0,00	1 265 050,20
Caisse	12 599,20	251 000,00	205 330,50	58 268,70
TOTAL	2 959 914,18	31 342 575,33	16 131 555,21	18 170 934,30

Le trésorier a en outre présenté quelques points en suspens au bureau fédéral ainsi que des informations concernant son activité.

- Dossier du championnat Nord Africain à finaliser (au niveau de OUADAH Abdelhamid).
- Dossier de régularisation des arbitres de la région Ouest 2017-2018 (au niveau de OUADAH Abdelhamid).

- Monsieur Kaci Abdenour, président de la région 1 Nord africaine a transmis une demande de remboursement de ses dépenses effectuées lors de la compétition du championnat nord-africain.
- Le trésorier de la Fédération a été invité à se présenter le 22 septembre 2020 à la direction de la lutte contre la corruption muni du bilan financier 2016 et du rapport du commissaire aux comptes 2016.

3.7 - Activités des commissions

3.7.1 – Commission de suivi des ligues

Le président de la commission de suivi des Ligues, a été désigné par le président pour assister en qualité de représentant de la fédération à l'Assemblée générale ordinaire de la Ligue de Chlef.

Les bilans ont été adoptés.

3.7.2 - Commission information et communication

Monsieur Alem Toufik à présenté un compte rendu sur ses activités durant cette période dont :

- La couverture médiatique des sorties du président.
- Large couverture de la reprise de la préparation de notre joueur qualifié aux Jeux Olympiques, Larbi Bouriah.
- La couverture des différentes activités de la DTN.
- Ces activités ont été largement diffusées sur les pages Facebook en arabe et en français de la Fédération ainsi que certains médias écrits et télévisuel qui se sont intéressés à notre discipline.

3.7.3 – Commission sport féminin

Mme SADI Fella a participé à une conférence en ligne organisée par la Fédération internationale dont le thème a porté sur l'expérience et l'encouragement de la femme à intégrer les différentes structures de gestion de la discipline.

4- Divers :

4.1 - Le deuxième vice-président à soulevé le problème de la désignation du secrétaire général, Mr Messaoudi Abdenacer qui n'a pas fait l'objet de consultation avec les membres Bureau fédéral.

Le président rappela qu'il y'a eu discussion sur ce sujet avec les deux vice-présidents avant l'installation de la secrétaire générale sortante et qu'il n'était pas disponible pour une période de six mois.

Par ailleurs, le président a demandé à cette occasion l'avis des membres du bureau fédéral sur le montant à porter sur le contrat du secrétaire général qui est de 50 000,00 DA. Ce montant est justifié par le fait que Mr Messaoudi était chargé de la mise à jour du site web de la fédération et qu'à ce titre il bénéficiait d'une

indemnité 15 000,00 DA selon le barème voté précédemment par le bureau fédéral.

L'indemnité prévue pour le poste de secrétaire général étant de 45 000,00 DA. D'un commun accord avec l'intéressé, l'indemnité du secrétaire général sera majorée uniquement de 5000,00 DA puisque il aura en plus de sa tâche, la mise à jour du site web pour un montant global de 50 000,00 DA.

L'ensemble des membres du bureau fédéral ont donné leur accord sur ce point.

4.2 - En application des statuts de la fédération notamment son article 16 donnant la prérogative au président de désigner les vice-présidents et compte tenu du comportement des deux vice-présidents lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2020 ; réfutant le fait que le bilan de l'année 2019 ne les concerne pas, alors que toutes les décisions prise concernant l'activité ont été présentées et adoptées en bureau fédéral. Après avoir pris l'avis des membres du bureau, il a décidé du remplacement des vice-présidents comme suit :

1^{er} Vice-président : Monsieur AILEM Toufik

2^{ème} Vice-président : Monsieur BETTINE Senouci

4.3 – Le Président annonça aussi le changement du représentant de la FATT auprès du comité d'organisation des jeux méditerranéens d'Oran 2022 qui sera désormais Monsieur Zitouni Kamel et ce après avis des membres du bureau, sachant qu'il est demandé que la personne désigné soit résidente à Oran.

4.4 - Le président procéda après avis du bureau à la désignation du président de la Commission nationale des arbitres (CNA), Monsieur ATBA BENATBA Ahmed en remplacement de Monsieur DRICHE Hakim.

4.5 - Après avis des membres du bureau, le président procéda à la désignation des membres de la commission de discipline énoncée par le règlement disciplinaire annexé au statut de la FATT dans ses articles 1, 2, 3 et 4 comme suit :

- Mr ZOULIM Larbi (E.S.Hammamet)
- Mr ADJABI Mabrouk (Ligue de M'Sila)
- Mr BELABIOD Djamel (SG / F.N.Sports Universitaires)

La composante de la Commission de recours énoncée par les mêmes articles cités précédemment sera annoncée lors de la prochaine session du bureau fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13h 25.

Le Secrétaire Général

Le Président